

**COMPTE-RENDU**  
**Du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 9 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un et le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CARNAS, se sont réunis dans la salle du foyer communal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 2 juillet 2021.

Étaient présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Virginie STEFFEN, Benoît BOURGEOIS, Julie LESUEUR, Pascale DUFOUR, Frédéric LEDENT,

Étaient absents excusés : Hervé LECLAIR, Anthony MEURICE,

Date de la convocation : 02/07/2021

Secrétaire de séance : Virginie STEFFEN

**ORDRE DU JOUR** : 2 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 04/06/2021 a été approuvé à l'unanimité.

**1- Délibération pour une acquisition amiable d'un terrain**

M. le maire expose au conseil qu'une parcelle en cours de déclaration préalable (DP N°203006921a0009) de division foncière des parcelles AO 13, AO 280 et AO 282 sis à Carnas est à vendre. Ce terrain est situé en limite de propriété communale (le long parc sportif), proche du foyer rural et en prolongement du parking de l'école. Compte tenu des caractéristiques de cette parcelle située en zone Ub du PLU (donc constructible) et de ses limites de propriétés auprès d'infrastructures communales, le Maire propose que la Commune se porte acquéreur

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-**Autorise** M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 140 000 euros

Vote : 10 pour (8+2).

**2- Délibération autorisant le maire à conclure et authentifier l'acte administratif**

M. le Maire expose

Aux termes de l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs : « Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics. Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

CONSIDERANT que cette acquisition ne faisant pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000€, un avis des Domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'achat de la parcelle en cours de division (AO13, AO280, AO282), DP 03006921a0009

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

**Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :**

- d'autoriser Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;

- d'autoriser Monsieur le premier adjoint à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative

Vote : 10 pour (8+2).

**Questions diverses :**

Vente de la parcelle à l'amiable d'un bien immobilier communal : la parcelle AD 197 sera finalisée après l'étude des sols (résultat sous 15 jours)

Suite à une pétition des résidents du hameau de Monteils, signalant la vitesse excessive des véhicules le traversant, M. le Maire a rencontré les services départementaux. Résultat de cette intervention, l'arrêt de bus sera sécurisé par des marquages au sol. Le Hameau deviendra partie d'agglomération de Carnas, au même titre que les hameaux de Bombeculs et Bancelles. Cela sera matérialisé par des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

Les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension vont bientôt débiter.

L'ancienne fontaine de l'église va être placée devant l'école, et sera un point d'eau accessible à tous.

M. LEVY Bernard soulève le problème des feux de forêt.

M. BOURGEOIS Benoît réalisera une maintenance sur les ordinateurs de l'école pour vérifier leur accessibilité au réseau internet.

Le mercredi 21 juillet séance de cinéma gratuit dans la cour d'école, à l'affiche « Mein Freund POLY »

Le mercredi 14 juillet la traditionnelle brasucade à 11h.

Une étude sur l'éclairage public a été menée par Mme LESUEUR Julie, il en ressort des propositions qui seront débattues dès la rentrée de septembre pour application.

Le devis de Darty Sommières de 280 euros pour l'acquisition d'un frigidaire pour l'école a été accepté.

La petite salle du foyer pourra être mise à disposition du SIRP lors du temps périscolaire de la cantine, 2 fois par semaine si la salle du foyer n'est pas réservée.

M. BOURGEOIS Benoît va étudier la mise en place du WIFI au foyer

L'achat d'un lave-linge pour le foyer (pour le lavage des serpillères) est à l'étude

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h

